

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le **08/12/2025**
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_258-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 novembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DOYEN Virginie ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Clémence ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; PAGNY Gilles ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à CHAPPÉ Fanny ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE VAILLANT Gilbert ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	64
Procurations	07
Votants	71
Absents	17

Date d'envoi de la convocation : mercredi 19 novembre 2025
Secrétaire de séance Gilbert LE BLEVENNEC

Délibération

DEL2025-11-258

EAU & ASSAINISSEMENT : ENGAGEMENTS AU RESPECT DE LA CHARTE QUALITÉ NATIONALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

08/12/2025

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_258-DE

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui finance notamment les études et travaux sur les réseaux d'assainissement, invite les maîtres d'ouvrage à s'engager dans une charte qualité nationale élaborée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Assainissement (ASTEE).

L'adhésion à cette charte conditionne l'attribution des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur ce type de travaux.

L'application de la charte est une démarche qui vise à améliorer la qualité des ouvrages au travers du respect des règles de l'art par chacun des partenaires et aux différentes étapes d'un chantier, faciliter leur gestion et la qualité environnementale des chantiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement jointe en annexe ;

Considérant la nécessité de s'engager dans cette charte qualité ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve, en qualité de maître d'ouvrage et d'autorité compétente en matière d'assainissement, les termes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Assainissement et de s'engager à en respecter les termes ;
- Intègre ces objectifs dans les clauses des marchés pour les consultations d'entreprises à venir afin de les faire respecter ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX





Le Secrétaire de séance,
Gilbert LE BLEVENNEC

A blue ink signature of "b" and "e Blevennec" enclosed in a blue oval.